

Conseil communal de Dippach

Séance du lundi, 4 mars 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu

Lundi, 4 mars 2024 à 14.00 heures
Salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier »
Schouweiler

ORDRE DU JOUR :

A Séance publique

1. Nomination d'un nouveau délégué au sein du Conseil d'administration de SUDenergie S.A., dont la commune est actionnaire
2. **Personnel communal**
 - 2.1. Présentation de l'organigramme de l'administration communale de Dippach
 - 2.2. Création de 4 postes de salarié à tâche principalement manuelle à tâche complète, dans les carrières H3 (3) et H2 (1), telles qu'elles sont prévues au niveau de la convention collective pour les salariés des communes du Sud, à affecter aux services de régie de la commune
3. **Finances communales**
 - 3.1. Présentation du PPF initial 2024
 - 3.2. Décision de principe quant au contrat d'un emprunt au montant de 20.000.000,00€ auprès d'un institut bancaire luxembourgeois
 - 3.3. Modification budgétaire : Création d'un article budgétaire pour l'acquisition de matériel spécifique dans le cadre de la coopération de la Commune de Dippach avec l'asbl « Sauvons Bambi Luxembourg »
 - 3.4. Modification budgétaire : Création d'un article budgétaire pour l'allocation d'un subside extraordinaire à allouer au club Etoile Sportive Schouweiler dans le cadre d'un contrat de travail emploi insertion (EMI)
4. Prise de connaissance des statuts de l'asbl Schleekegaard
5. **Conventions et contrats**
 - 5.1. Approbation de la convention avec l'asbl « Schleekegaard »
 - 5.2. Contrat de bail relatif à un logement, de type appartement, intégré dans l'immeuble de l'actuelle structure d'accueil, sis à 3, rue des Ecoles à L-4994 SCHOUWEILER
 - 5.3. Conventions en matière de concessions sur les cimetières de la commune accordées – Décisions
6. **Commissions consultatives**
 - 6.1. Désignation de nouveaux représentants du parti DP, au niveau des commissions ci-après :
 - Commission du troisième âge
 - Commission des sports
 - Commission de l'environnement et d'accompagnement du Pacte-Climat et du Pacte-Nature
 - Commissions des archives et du patrimoine

6.2. Désignation d'un représentant de la Biergerinitiativ Gemeng Dippach Asbl, au niveau de la Commission de l'environnement et d'accompagnement du Pacte-Climat et du Pacte-Nature

7. Subsidés et participations communales

7.1. Attribution des subsidés ordinaires de l'année 2022/2023

7.2. Attribution de subsidés aux associations locales dans le cadre de leur participation aux « GreenEvents » organisés par la Commune de Dippach, respectivement l'asbl Vivre ensemble

7.3. Soutien financier à allouer à la « Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-sociale », dans le cadre de l'organisation du service de médecine scolaire au cours de l'année scolaire 2022/2023

7.4. Attribution d'un subside extraordinaire à allouer à la Landjugend Süden pour l'organisation du Landjugenddag 2024 dans la Commune de Dippach

7.5. Subside extraordinaire à allouer au club Etoile Sportive Schouweiler dans le cadre d'un contrat de travail emploi insertion (EMI)

8. Urbanisme et aménagement du territoire communal

8.1. PAP à Schouweiler, rue de Bascharage au lieu-dit « Kleng Léier »

9. Transactions immobilières

9.1. Vente de fonds, sis à Dippach au lieu-dit « Rue des Romains », avec une contenance cadastrale de 44 centiares dans le cadre de la régularisation des emprises – Décision par rapport à l'acte notarié

9.2. Vente de fonds, sis à Dippach au lieu-dit « Rue des Romains », place, avec une contenance cadastrale de 23 centiares dans le cadre de la régularisation des emprises – Décision par rapport à l'acte notarié

10. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal

11. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 26 février 2024

La présidente,

Manon BEI-ROLLER
Bourgmestre

Pour le collège échevinal,



pour le secrétaire communal empêché,

Fränky WOHL,
Secrétaire adjoint